

Découverte de la campagne de Calorguen



Trace n° 969691

Une randonnée proposée par Christian g

Cette randonnée permet à la fois de découvrir des villages typiques du Pays des Faluns par des sentiers empierrés. Le chemin de halage du Canal d'Ille et Rance vous permettra de découvrir ses maisons éclusières et vous conduira vers les anciens moulins à eau de La Rance.

Durée	5h 35	Difficulté	Moyenne
Distance	14,73 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	468 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	466 m	Commune	Calorguen (22100)
Point haut	77 m		
Point bas	-19 m		

Description

Départ Place de la Mairie.

(D/A) Prendre la rue à gauche de l'église (Route de Dinan) et passer au pied du Monument aux Morts. Longer le cimetière à main droite.

(1) À la sortie du bourg, au lieu-dit Le Bos, prendre le chemin à droite.

(2) Au bout, suivre le chemin empierré sur la droite. Ignorer un départ sur la gauche puis traverser une petite route et suivre le chemin creux en face. Obliquer à droite sur une autre route et atteindre immédiatement le village du Pin.

(3) Traverser la D26 et continuer sur la route qui passe par le Bois Gory.

(4) Au lieu-dit Tréligier, virer à droite vers Boutron.

(5) Arrivé à l'écluse de Boutron, aller plein Sud et longer le Canal d'Ille et Rance à main gauche. Suivre le canal sur environ 3,3km, en passant par l'Écluse du Mottay.

(6) Au 1er pont après l'écluse, prendre la route à droite. Croiser une petite route, passer au lieu-dit Les Rompais et continuer jusqu'à trouver un croisement en T.

(7) Tourner alors à droite sur une autre route. Passer au lieu-dit Le Gros Chêne et virer à gauche avec la route. Traverser la D26 après La Boulais.

(8) Au milieu du hameau de la Giraudais, prendre un chemin empierré sur la gauche. Ignorer un départ sur la droite et suivre le chemin jusqu'à La Roussais.

(9) Suivre la D78 sur environ 300m et prendre la 1ère route à gauche dans le village. Traverser une route perpendiculaire et obliquer au Sud.

(10) Après environ 250m, prendre à droite un chemin herbeux entre les champs. Au bout, suivre la D12 à droite sur environ 250m.

(11) Au croisement, tourner à droite dans la D78. Prendre ensuite la première route à gauche. Aller tout droit dans le hameau de La Noë.

(12) Peu après avoir ignoré un départ de chemin sur la gauche (vers l'Ouest), prendre un chemin herbeux à gauche (Nord). Traverser une petite route et rejoindre un croisement emprunté à l'aller.

(2) Tourner alors à droite.

(1) Au lieu-dit Le Bos, tourner à gauche pour rejoindre le point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Place de la Mairie**
| N 48.409094° / O 2.028643° - alt. 52 m - km 0
- 1 Le Bos**
| N 48.406089° / O 2.029287° - alt. 63 m - km 0.34
- 2 Croisement en T**
| N 48.40502° / O 2.03198° - alt. 71 m - km 0.58
- 3 Le Pin**
| N 48.417924° / O 2.03305° - alt. 28 m - km 2.08
- 4 Tréligier**
| N 48.417817° / O 2.02009° - alt. 48 m - km 3.15
- 5 Boutron**
| N 48.415745° / O 2.014323° - alt. -1 m - km 3.72
- 6 Route à droite après l'écluse - Rance (fleuve)**
| N 48.3886° / O 1.999597° - alt. -18 m - km 7.06
- 7 Intersection**
| N 48.388757° / O 2.016836° - alt. 24 m - km 8.42
- 8 La Giraudais**
| N 48.392867° / O 2.025969° - alt. 35 m - km 9.65
- 9 La Roussais**
| N 48.388721° / O 2.030658° - alt. 36 m - km 10.31
- 10 Départ de chemin**
| N 48.385882° / O 2.036516° - alt. 41 m - km 11.04
- 11 Croisement**
| N 48.389305° / O 2.042261° - alt. 60 m - km 11.85
- 12 Prendre sentier herbeux à gauche**
| N 48.401093° / O 2.032753° - alt. 62 m - km 13.7
- D/A Place de la Mairie**
| N 48.409097° / O 2.028628° - alt. 49 m - km 14.73

Informations pratiques

Toilettes à côté de la Salle des Fêtes, Place de la Mairie **(D/A)**.

Le balisage a existé, mais il est souvent en très mauvais état, poteaux couchés ou cassés.

A proximité

Sur le parking situé à côté de celui du départ, 2 fours à pain ont été reconstruits et sont utilisés lors de la Fête du Pain. Beaucoup de villages ont conservé leurs maisons traditionnelles en pierre de la région.

À l'écluse de Boutron, découvrez le Manoir de Boutron. À l'écluse du Mottay il y a un ancien moulin.

À quelques kilomètres, se trouve le Musée des Faluns de Tréfumel, qui vous permet de découvrir la région au temps où celle-ci était recouverte par une mer. Expositions de très nombreux fossiles.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-decouverte-de-la-campagne-de-calorguen/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

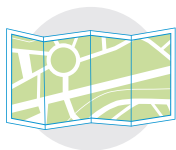
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



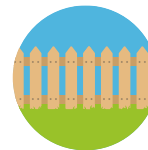
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.